



Union Départementale CGT  
1, place de la Libération  
93016 Bobigny CEDEX

☎ 01 48 96 36 37  
@ contact@cgt93.fr  
☎ 01 48 30 98 69

COMMUNIQUÉ

# GLS à Roissy

## Les salariés sans papiers exigent leur régularisation

Depuis lundi matin 12 février, 34 camarades sans-papiers occupent le site du donneur d'ordres GLS, entreprise de messagerie à Roissy, pour obtenir leur régularisation.

Comme nous le savons, ce genre de lutte s'inscrit dans la durée et nécessite l'investissement de toute la CGT.

## Leur lutte, c'est la nôtre !

La direction de GLS a assigné en référé, le 21 février 2018, nos camarades sans-papiers afin d'obtenir l'évacuation des locaux. Le juge a renvoyé l'affaire au 07 mars 2018 mais nous a demandé d'évacuer le site sous 24 heures.

Nous avons donc jusqu'au 07 mars pour mettre la pression sur GLS afin d'obtenir la régularisation de nos camarades sans-papiers.

## Au bout de 16 jours de lutte, la direction de GLS durci le ton

Elle se refuse à toute régularisation et empêche 14 salariés de rentrer de nouveau dans l'entreprise, après être sortis pour se laver (ils ne sont plus que 20 à occuper l'entreprise).

GLS est un boulimique du travail intérimaire : 40 % en moyenne sur l'année pour une entreprise qui compte 1 400 salariés ! Et il dit n'être responsable de rien. Le comble est que GLS est un récidiviste, il y a une dizaine d'années, il a déjà été épinglé sur cette question.

**Afin de soutenir leur lutte et d'exiger leur régularisation, nous appelons à un rassemblement mardi 06 mars 2018 à 16 h devant l'entreprise GLS – 29 rue J. Moulin à Roissy en France.**

## SOYONS NOMBREUX !

Les 34 camarades sans-papiers ont engagé une lutte qui ne peut se terminer que par la régularisation de leur situation, faute de quoi, il n'y aurait que la solution brutale « LE CHARTER » à la sauce MACRON.

Nous appelons également à la solidarité financière. Faites parvenir vos dons (chèques, espèces) à l'Union Locale CGT ROISSY – Zone technique Est – BP 11113 – 95701 ROISSY CDG CEDEX

Bien fraternellement.

Bobigny, le 28 février 2018